VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

SG-N° 09/25 SR

ARRETE DU MAIRE

Donnant délégation de fonctions à un Conseiller Municipal Pour la célébration d'un mariage

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal ;
- **Considérant** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du Service de l'État Civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Monsieur Régis POSTIAUX, Conseiller Municipal, pour le Samedi 08 Novembre 2025 de manière exceptionnelle.

ARRETE

Article 1er :
Monsieur Régis POSTIAUX, Conseiller Municipal, est délégué pour remplir le samedi 08 Novembre 2025 les fonctions d'Officier d'État Civil, notamment pour la célébration du mariage de Madame Mathilde Vasseur et Monsieur Manuel MORENO.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie, affiché et une copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 6 mars 2025

MAIRIE DE LA ROQUE D'ANTHERON (B.-du-Rh.)

Le Maire :

Jean Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le 27/05/2025
Et de la publication ou notification le 27/05/2025

REÇU EN PREFECTURE
le 27/05/2025
Application agréée E-legalite.com
99_AR-013-211300843-20250306-SG_AR_09_25